



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 5 juillet 2023

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
46	58

Date de convocation

29 juin 2023

**Ressources Humaines –
Recrutement d'agents de
droit privé Régies eau et
assainissement**

**N° de la délibération
2023-410**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 5 juillet 2023 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Georges Brassens à Tournon-sur-Rhône sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Laurent BARRUYER, Mme Céline BELLE, David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, M. Patrick CETTIER, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Amandine DEYGAS, M. Yann EYSSAUTIER, Mme Myriam FARGE, M. Bruno FAURE, Mmes Muriel FAURE, Valina FAURE, Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mme Isabelle FREICHE, M. Michel GAY, Mme Brigitte GIACOMINO, M. Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mmes Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, M. Gilbert LA RUSSA, Mme Danielle LECOMTE, M. Fabrice LORIOT, Mme Christelle MARION, M. Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Agnès OREVE, Sandrine PEREIRA, Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, Ingrid RICHIOUD, MM. Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Marc SIMONEL, Mme Michèle VICTORY, MM. Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

Excusés : M. Xavier AUBERT (pouvoir à M. Nathalie RAZE), M. Pascal BALAY (pouvoir à Mme Stéphanie NOUGUIER), M. Paul BARBARY (pouvoir à Mme Valina FAURE), M. Michel BRUNET (pouvoir à M. Alain SANDON), M. Guy CHOMEL (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), M. Pascal CLAUDEL (pouvoir à Mme Isabelle FREICHE), Mme Christèle DEFRANCE (représentée par sa suppléante Mme Brigitte GIACOMINO), M. Denis DEROUX (représenté par son suppléant M. Marc SIMONEL), M. Patrick FOURCHEGU (pouvoir à M. Xavier ANGELI), Mme Annie FOURNIER (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Ingrid RICHIOUD), M. Pierre MAISONNAT (pouvoir à M. Laurent BARRUYER), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), M. Gérard ROBERTON (représenté par sa suppléante Mme Céline BELLE), M. Bruno SENECLAUZE (pouvoir à Mme Annie GUIBERT), M. Jean-Paul VALLES (pouvoir à Mme Delphine COMTE), M. Jean-Michel MONTAGNE, M. Pascal BIGI, Mme Véronique BLAISE, Mme Mélanie DONGEY, M. Pierre GUICHARD, Mme Isabelle GUILLIAUMET, Mme Laurence HEYDEL-GRILLERE, M. Charles Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Anne SCHMITT, M. Pascal SEIGNOVERT, M. Jacques POCHON,

Le Président informe l'assemblée

Considérant les dispositions prévues par la Loi NOTRE ;

Considérant le transfert obligatoire à compter du 1er janvier 2020 de la Compétence Eau et assainissement à ARCHE Agglo ;

Considérant la création par délibération du Conseil d'Agglomération du 13 novembre 2019, de régies intercommunales dotés de la seule autonomie financière pour l'exploitation des services publics de l'eau et de l'assainissement ;

Considérant le rapport médical du Docteur Terzian en date du 27 mars 2023 suivi par le courrier du 23 mai 2023, et la nécessité d'une nouvelle affectation pour un agent exploitation ARCHE Agglo ;

Considérant le départ en disponibilité d'un adjoint technique fonctionnaire en charge du contrôle SPANC ;

Considérant que s'agissant de services publics à caractère industriel et commercial le personnel relève du droit privé, hormis le directeur et le comptable,

Considérant que le personnel du service SPANC devrait par conséquent avoir un statut de droit privé ;

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service des régies ;

Considérant l'avis de du bureau en date du 17 mai 2023 ;

Le Président propose à l'assemblée de recruter :

- Un technicien assainissement collectif et non collectif à temps complet pour une durée indéterminée, en charge de :
 - Pour le non collectif : le contrôle de l'assainissement et la réhabilitation des dispositifs d'assainissement
 - Pour le collectif : le contrôle des dossiers de permis de construire et des branchements en assainissement
- Un agent d'exploitation eau et assainissement à temps complet pour une durée indéterminée en charge de :
 - la mise en œuvre des interventions en équipe et principalement en binôme, sur les réseaux et ouvrages d'assainissement et eau potable.

Les niveaux de rémunération seront calculés sur la base de la convention collective des métiers de l'eau et de l'assainissement, et notamment :

- Technicien assainissement collectif et non collectif - Groupe 4
- Agent d'exploitation eau et assainissement : groupe 3

Après en avoir délibéré à :

- 58 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- ADOPTE la proposition du Président,
- INSCRIT au budget les crédits correspondants ;
- AUTORISE le Président à signer tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veunes, le 5 juillet 2023.